

Fêtes de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Pour la naissance du Dauphin

Pour la naissance de Monseigneur Le Dauphin

Payé à Robin par mandement du 29 9 ^{bre} 1781 quatre vingt une livres pour trois poinçons de vin qu'il a fourni pour le jour de la réjouissance cy	+	81-11-11
Plus par autre du même jour au même quarante trois livres dix sols pour fourniture de vin de Bourgogne cy	+	43-10-11
Plus par autre du même jour au même vingt sept livres pour fourniture d'un mat et verdure cy	+	27-11-11
Plus par autre du même jour aux tambours et violons vingt sept livres pour gratification cy	+	27-11-11
Plus par autre du même jour aux joueurs de Musettes quatorze livres cy	+	14-11-11

Transcription n°22

Pour la naissance de Monseigneur / le Dauphin

Payé à Robin par mandement du 29 9[=Novem]bre 1781 quatre / vingt une livres pout trois poinçons de vin qu'il a / fourni pour le de la réjouissance cy...

Plus par autre du même jour au même quarante-trois / livres dix sols pour fourniture de vin de Bourgogne cy...

Plus par autre du même jour au même vingt-sept livres / pour fourniture d'un mat et verdure cy...

Plus par autre du même jour aux tambours et violons / vingt-sept livres pour gratification cy...

Plus par autre du même jour aux joueurs / de musettes quatorze livres cy...

Voici l'état des dépenses engagées pour la célébration de « la naissance de Monseigneur le Dauphin », à Moulins en 1781 [A.M. Moulins, n°363, pièces comptables, 1777 – 1789]. Il s'agit du fils de Louis XVI, nous sommes donc à l'extrême fin de l'Ancien Régime. Nous trouvons assez peu de traces des réjouissances « ordinaires » à cette époque ; seuls les événements liés à des naissances princières, des victoires, et des entrées de grands personnages en ville ont les honneurs des procès-verbaux et des factures.

L'organisation des réjouissances est confiée au nommé ROBIN, dont le titre officiel est « concierge de l'hôtel de ville ». Il fournit le vin (deux qualités : une pour les pauvres, l'autre pour les notables ?), un mât (de cocagne ?) et de la verdure pour le décor. Le reste des dépenses est consacré à la musique. Sur le mandement (ordre de paiement) les violons sont officiellement dénommés « de ville » ce qui confirme leur rôle officiel, aux côtés des tambours. Les musettes sont là pour divertir le peuple, c'est bien connu. Il n'y a aucune indication du nombre des instrumentistes d'un côté comme de l'autre, ce qui interdit toute supputation sur la largesse des rémunérations qui leur sont octroyées. À corps de musique différents, musiques différentes ? Si l'on a tout lieu de penser que les violons devaient jouer en groupe, rien ne permet d'affirmer la même chose en ce qui concerne les cornemuses : au cas où elles devaient animer plusieurs lieux de danse, par exemple.

Ces comptes rendus de l'Ancien Régime sont parfois susceptibles d'être mis en doute, tant la magnificence et le gigantisme semblent exagérés. Qu'on en juge par cet extrait, toujours à Moulins, du récit des réjouissances pour la naissance du duc de Bourgogne, en Octobre 1751 (typographie et orthographe d'époque respectées !) :

Ce n'est pas tout, cinquante instruments de musique animent le peuple & lui font former des danses irrégulières, mais dont le défordre plaît ; ils ne suffisent pas, vingt musettes appellées fatifont à peine font empressement à exprimer sa joye. Les clairons, les trompettes, les tympalles d'un autre côté, par leur bruit martial remplissent l'âme d'une terreur qui la satisfait ne lui laissent rien à désirer ; & ce spectacle ravissant & qui acquiert un nouveau lustre par les acclamations de la multitude, est continué jusqu'à cinq heures du matin, sans rien perdre de son éclat ni de sa vivacité, par la précaution qu'on avoit eu d'avoir des lampions d'une double groffeur.

Vive l'ampleur !

Mots-clés

Bourbonnais / XVIIIe / Cornemuse / Violon / Musique / Contrôle administratif / Manuscrit / Célébration